

**ÉDUCATION : LE DÉPARTEMENT SOUTIENT
LES SECTIONS SPORTIVES DES COLLÈGES**

Fortement engagé pour la jeunesse et le sport, le Département de la Drôme accompagne financièrement 24 sections sportives dans les collèges publics et privés du territoire. La convention de partenariat pour la nouvelle section rugby du collège Lis Isclo d'or de Pierrelatte a été signée ce mardi 12 décembre 2023.

En plus de ses bienfaits pour la santé, le sport est un puissant facteur de lien social, d'inclusion et une source d'épanouissement personnel. En tant que collectivité en charge des collèges, le Département de la Drôme a fait de la jeunesse une priorité. Dans le cadre de ses politiques liées à l'éducation, à la vie des collégiens et à la pratique sportive, le Département soutient 24 sections sportives, dont cinq nouvelles cette année. La Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, était présente ce mardi 12 décembre au collège Lis Isclo d'Or pour signer la convention de partenariat qui lie le Département, le Rectorat et l'établissement pour la nouvelle section rugby de Pierrelatte.

« Une source de motivation supplémentaire »

Les sections sportives scolaires permettent à des élèves volontaires de bénéficier d'une à trois séances d'entraînement, en plus de leurs cours d'éducation physique, tout en suivant une scolarité normale. Si elles n'ont pas pour objet la formation de sportifs de haut niveau(*), elles contribuent à la formation de sportifs de bon niveau, de futurs éducateurs, arbitres ou officiels. Le Département accompagne les sections qui obtiennent l'agrément du rectorat avec une subvention de fonctionnement annuelle. Pour l'année 2023 ce soutien atteint **70 500 €**.

Pour la présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON, **« Avec une sélection basée sur la capacité sportive et le dossier scolaire, les sections sportives lient la passion à l'éducation. Elles procurent une source de motivation supplémentaire pour leur scolarité aux élèves qui y participent et répondent à une forte demande des collégiens. Le Département défend l'idée « du sport pour tous, partout », du sport amateur au sport de haut niveau en passant par le sport scolaire, le handisport et le sport adapté. »**

Les sections sportives accompagnées par le Département :

- Football : collèges Jean ZAY (Valence), Gustave JAUME (Pierrelatte) et Joseph BEDIER (Le Grand Serre), Jean MONNET (Bourg de Péage) et François GONDIN (Chabeuil),
- Rugby : collèges Claude DEBUSSY (Romans-sur-Isère), Les Maristes (Bourg de Péage) et Lis Isclo D'or (Pierrelatte),
- Basket-ball : collèges André COTTE (Saint Vallier) et Camille VERNET (Valence),
- Handball : collèges Jean MACE (Portes les Valence), Jean MONNET (Bourg de Péage), Gustave MONOD (Montélimar) et Gustave JAUME (Pierrelatte),

- Biathlon : collège SPORT NATURE (La Chapelle en Vercors),
- Escalade : collège ND-DES-CHAMPS (Romans-sur-Isère),
- Montagne : collèges Jean ARMORIN (Crest) et Saint-Louis (Crest),
- Badminton : collège Paul VALERY (Valence),
- Athlétisme : collège André MALRAUX (Romans-sur-Isère),
- Volley-ball : collège Claude DEBUSSY (Romans-sur-Isère),
- Cyclisme : collège Les GOELANDS (Saint Rambert d'Albon),
- Hockey-sur-glace : collège Gérard GAUD (Bourg les Valence),
- Escrime : collège Saint-Louis (Crest).

() : Le dispositif des sections sportives scolaires est à distinguer des sections d'excellence sportive qui visent à amener de jeunes sportifs vers le haut niveau national et international, avec un aménagement des enseignements obligatoires. Il n'existe pas de section de ce type dans la Drôme.*



Crédit photo : François Rey - Département de la Drôme